8 MARS 1987

VIOLS...

FEMMES...

INFORMATIONS...

---

05 05 95 95

POUR TOUS CONTACTS , NOUS JOINDRE AU 45 82 73 00

PLAN DU DOSSIER

Présentation du collectif

1 Bilan chiffré des appels reçus pendant dix moix.

2 Analyse des appels concernant les viols.

3 Réflexions du Collectif.

4 Les viols en France.

LE COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

Le collectif féministe contre le viol s'est constitué en juin 1985. Il regroupe des militantes et des associations (Mouvement français pour le planning familial, Mouvement jeunes femmes, Maison des femmes, Halte aide aux femmes battues) cherchant par une action commune à renforcer les luttes contre les violences spécifiques à l'encontre des femmes.

Pour le mouvement féministe, la question du viol est, depuis plus de quinze ans, un des axes fondamentaux de la dénonciation de l'oppression des femmes.

Le 8 mars 1986, le Collectif a mis en place une permanence téléphonique "Viols - Femmes - Informations" qui bénéficie d'un numéro vert 05 05 95 95 (appel gratuit pour toute la France). Cette permanence n'est qu'une des initiatives parmi toutes les réalisations du Collectif à travers toute la France. Dans toutes les grandes villes, des équipes militantes sont engagées dans des activités diversifiées dont l'objectif est, par le soutien aux femmes ayant subi des viols, de dénoncer ce crime, sensibiliser l'opinion publique, spécialement le secteur social, médical et juridique.

Après un an de réflexion et de formation, une équipe s'est constituée pour assurer la permanence téléphonique ; des rencontres hebdomadaires et des stages trimestriels lui permettent d'analyser sa pratique afin d'ajuster de manière plus étroite l'action contre le viol à ce que vivent les femmes : base de notre dénonciation et de nos revendications.

Ce dossier présente le bilan et l'analyse des appels reçus pendant les dix premiers mois de fonctionnement de la permanence téléphonique.

VIOLS - FEMMES - INFORMATIONS

PERMAMENCE TELEPHONIQUE : 05 05 95 95

I - BILAN CHIFFRE DES APPELS RECUS DE MARS A DECEMBRE 1986

L'analyse porte sur 4000 appels. Ces appels sont reçus de 10h à 18h, 5 jours par semaine.

TABLEAU DES RESULTATS

	% d'appels	MOTIF DE L'APPEL	ANALYSE
A	22%	VIOLS	690 viols dont 680 femmes et 10 hommes 200 appels pour demande de soutien et d'accompagnement D'après l'analyse du dernier trimestre 51% des viols recensés sont des viols par inceste.
B	11%	Agressions sexuelles	Conséquence de rencontres d'exhibitionistes, de harcellement Violences verbales et physique menaces et intimidations intra ou extra familiale
C	1%	Femmes battues	
D	10%	Problèmes de sexualité	Difficultés sexuelles - misères sexuelles, solitude ..
E	9%	Demandes d'information des jeunes sur la contraception ou l'IVG	Uniquement appels de jeunes scolarisés
F	29%	Demandes d'information émanant d'organismes	40% : associations, syndicats 40% : adminsitrations (police, services médicaux et sociaux, mairies...) 10% : journalistes 10% divers
G	8%	blagues, insultes grossiéretés	
H	10%	appels muets	

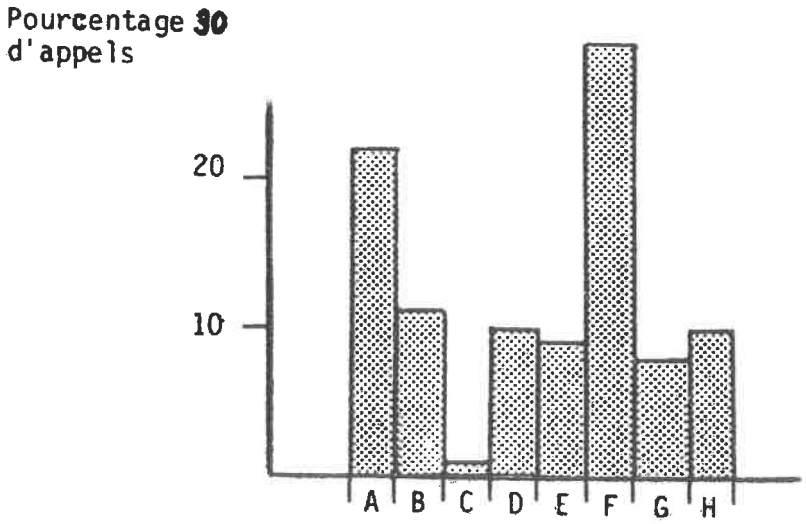

ANALYSE DU TABLEAU

-I- Les cas de viols et viols par inceste font l'objet d'une étude spécifique résultant de l'analyse des notes prises au cours des entretiens. Nous avons, jusqu'à ce jour, refusé de faire une grille détaillée des renseignements reçus afin de privilégier la parole spontanée des femmes (ou des hommes) nous appelant. Il nous paraissait, en effet, plus important de savoir ce que voulaient ou pouvaient dire ces personnes gâce un un téléphone plutôt que de les faire rentrer dans un schéma préétabli.

-II- 29% des appels (soit 1160 appels) sont des demandes d'informations emanant d'organismes .

Ces 1160 appels proviennent de personnes de tout le territoire en relation avec la population. Ce pourcentage extrêmement élevé peut, pour une part, s'expliquer à cause de la période de lancement de la permanence qu'il inclu. (Précisons qu'après tout appel d'organismes ou de journalistes sur le téléphone vert, nous leur demandions de nous rappeler, si nécessaire, sur le téléphone payant servant au fonctionnement de la permanence).

La répartition de ces appels est la suivante :

1) 40% d'appels d'associations et de syndicats . Ils concernent :
a) des conseils ou des demandes d'aides pour des procés ou des cas individuels connus.
b) des demandes de participations à des débats ou des séances d'informations auprès des jeunes.
c) des propositions d'être des relais plus personnalisés auprès des victimes de telles agressions.

2) 40% d'appels d'organismes officiels, d'administrations, etc .
Au moment du lancement du numéro vert "viols femmes informations" une circulaire ministérielle adressée aux Comissaires de la république leur demandait d'informer leurs administrateurs de l'existence de la permanence avec mission de diffuser le numéro vert. Ces appels concernent souvent des demandes de complément d'information avec parfois des besoins précis.

3) 10% d'appels de journalistes (presse, radio, télévision). Ceci a permis de porter à la connaissance du public le numéro vert mais a également permis la parution d'articles d'interviews sensibilisant la population au problème du viol.

4) 10% d'appels divers .

-III- <u>9% des appels émanent de jeunes scolarisés</u> .

Ils demandent des informations sur l'interruption volontaire de grossesse et la contraception. Nous avons comptabilisé à part ces appels car ils révèlent, non seulement les difficultés des jeunes à être informé sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse au moment où le problème se pose pour eux, mais également l'inquiétude qui découle du manque de lieu où ils peuvent parler de tout cela.

Malgré de réels progrés, nous constatons que de nombreux jeunes ne pensent pas qu'il soit possible de s'adresser à des centres de planification pour des demandes d'informations.

-IV- <u>10% d'appels muets</u>

Beaucoup de femmes nous disent n'avoir pu parler qu'après plusieurs appels muets : entendre au bout du fil une voix amicàle et chaleureuse, expliquant notre action , les rassure et facilite peu à peu leur prise de parole.

II - ANALYSE DES APPELS CONCERNANT LES VIOLS

3 mois : septembre, octobre, novembre 1986.

Analyse portant sur 264 fiches, qui représentent :

- 134 viols
- 130 viols par inceste, dont : 90 père-fille
  40 frère-soeur.

La plupart des cas représentent des appels multiples. Ne sont pas analysés tous les appels concernant des demandes d'information, de soutien, de difficultés sexuelles diverses.

Il faut noter la répercussion très nette sur les appels dès parutions de notre numéro de téléphone selon les différents journaux, radio, ou émissions de télévision : une émission à la télévision sur "l'inceste", et les appels concernant les viols par inceste se multiplient... Notre numéro dans "OK Magazine" et ce sont les jeunes, très jeunes filles qui font part de leurs problèmes : viols, viols par le frère, quelquefois demandes de conseils pour prévenir des risques de viol, sentant les pressions qui s'exercent sur elle par un membre de la famille...

Ceci prouve, s'il en était encore besoin, que la réalité des agressions sexuelles par viol, intra ou extra familial, est loin d'être appréhendée dans sa triste réalité.

I/ 134 APPELS CONCERNANT DES VIOLS

1) Qui appelle ?

Dans 75 % des cas, se sont les femmes agressées elles-mêmes qui appellent le téléphone vert.

Les autres appels sont soit de quelqu'un de la famille, souvent la mère, soit d'une ou d'un ami proche. Deux appels de garçon, témoin d'un viol collectif, un d'une assistante sociale pour que nous soutenions une femme lors de son procès. Ces appels de l'entourage concernent, pour la plupart, des femmes tellement perturbées qu'elles ne peuvent même pas assumer le premier appel.

2) Age des femmes victimes de viol (quand il est précisé) :

âge :	11	13	14	15	16	17	18	19	20	30	30 à 40	+ de 50
nombre :	1	1	5	14	13	7	7	4	28		11	1
	44,5 %						42,4 %				11,9 %	

3) Délais entre l'appel et le viol :

De plus en plus les femmes appellent très rapidement après l'agression. Elles demandent conseil, souvent avant d'avoir parlé à quelqu'un.

que la réaction spontanée des femmes est de ne pas parler, de ne pas montrer leur corps et "surbir" un examen gynécologique... Cette démarche, au lieu d'être ressentie comme une aide, est ressentie comme une nouvelle agression à leur corps et à leur personne... pourtant, beaucoup signalent les douleurs atroces qu'elles ont eu, surtout lorsqu'elles n'avaient pas encore eu de relations sexuelles ; trois jeunes femmes mulsumanes sont inquiètes à cause de la perte de virginité. Quand elles n'avaient pas de contraception nous leur expliquons la contraception du lendemain, qui à notre grand étonnement n'est pas toujours prescrite par les médecins, quand elles en ont vu.

Ces constats posent la question de ce que devrait être les lieux d'accueil après les viols. La qualité d'accueil ne peut se résoudre à un bon examen médical...

7) Le viol face à la police et à la justice :

36 % des femmes entendues ont porté plainte après leur viol ;
5 % en ont l'intention ;
59 % n'ont pas porté plainte.

Parmi les femmes ayant porté plainte, plusieurs disent avoir été bien écoutées et soutenues par les policiers.

- une seule dit avoir eu un mauvais accueil ;
- une ne comprend pas qu'un an et demi après le dépôt de sa plainte elle n'ait aucune nouvelle de l'instruction ;
- une, refuse l'expertise psychiatrique et voudrait le soutien du collectif ;
- plusieurs, demandent un soutien pour leur procès ;
- deux, signalent que le violeur relaxé est devenu récidiviste ;
- trois, font part de l'arrestation de leur violeur.

Parmi celles qui ne veulent pas porter plainte, une, a été dissuadée par le médecin qu'elle a rencontré ; une, a peur que les policiers se moquent d'elle.

L'attitude la plus répandue est : ne pas en parler pour essayer d'enfouir au fond de soi la honte d'avoir été violée. Il semble cependant que peu à peu le désir que le violeur soit puni devient une attitude plus fréquente, doublé de celui d'aider d'autres femmes et de faire comprendre aux hommes l'horreur du viol.

Pourtant, encore une certain nombre trouve des raisons à leur silence comme "ne pas nuire à l'homme marié, ou briser sa carrière", mais c'est surtout le désir que l'entourage ne sache rien, qui motive le silence.

8) Ce que disent les femmes

Comment rendre compte de la parole des femmes sans l'altérer ?

Le corps se remet des coups et des blessures, mais les cicatrices profondes restent : se sentir brisée, sensation d'être morte, d'avoir été niée en tant que personne humaine -avoir peur d'affronter la vie, la rue, les autres, se replier sur soi avec ses conséquences scolaires, professionnelles, affectives- refus du corps, peur et refus des relations avec les hommes.

40 ont appelé le jour même ou le lendemain, dans ces cas, elles rappellent presque toujours, faisant part des démarches entreprises... D'abord, parler à quelqu'un de leur entourage, alors qu'elles n'osaient pas avant d'avoir eu la permanence, ensuite, aller voir un médecin.

8 appels sont à moins de deux semaines après le viol : 15 entre quinze jours et deux mois ; 14 entre deux mois et un an ; 8 entre un an et deux ans.

Dans les cas de viol assez récent , 7 sont enceintes et demandent des conseils pour une I.V.G. Il faut noter les difficultés à obtenir dans ces cas des avortements thérapeutiques (gratuits) alors que cela était possible avant la législation sur les I.V.G.

Lorsqu'il s 'agit de viols subis il y a plusieurs années, la motivation des femmes à en parler est l'espoir de pouvoir un jour dépasser les conséquences de l'agression : difficultés sexuelles (en particulier appréhension de la pénétration), fragilité, peur de la solitude. Elles demandent aussi des conseils quant à la suite de leur plainte, difficultés pour les démarches de l'instruction, lenteur des procédures judiciaires, etc.

4) Les violeurs :

Lorsque les femmes en parlent, il s'agit dans 40 % des cas, d'hommes connus de la victime ; dans 60 % d'hommes inconnus, dont 16,6 % de viols collectifs.

5) Lieu de l'agression :

31,2 % des viols ont eu lieu au domicile de l'intéressée ou dans une maison connue... Elles ont été surprises... L'homme s'est introduit soit sous un faux prétexte, soit par effraction.

61 % des agressions ont eu lieu à l'extérieur : chemin de l'école, du travail, parc public...

7,5 % dans des institutions ; dans un cabinet médical ; sur un lieu de travail, par le patron ; à la cantine de l'hôpital ; d'autres dans des clubs sportifs ou centres culturels.

Il est donc important de constater que 40 % des viols se passent dans des lieux où les femmes pourraient se croire protégées et par des personnes connues.

Ces faits conduisent à poser la question : le silence et l'impunité qui entourent le viol n'ont [illegible] pas pour [illegible] conséquence sa banalisation dans les mentalités ?.

6) Le viol et le milieu médical :

Au moment de l'appel téléphonique, 67 % des femmes n'avaient pas vu de médecin, seulement 33 % en avaient rencontré un, soit un tiers.

Certaines femmes ont eu une visite médicale après leur premier appel à la permanence, soit parce qu'elles veulent une I.V.G., ou ont peur d'être enceinte, soit parce qu'elles veulent porter plainte. Nous avons donc constaté

Pourtant, nous avons vu des femmes évoluer à travers nos rencontres téléphoniques, tranformer la honte en révolte, oser à nouveau parler, sortir, être vue.

En conclusion :

Plus du tiers des femmes qui ont appelé la permanence pour viol n'en avait parlé à personne.

Ce nombre justifie à lui seul le rôle de ce téléphone et le soutien financier qu'il doit continuer à avoir.

- La gratuité de l'appel est important pour les filles jeunes qui représentent plus de la moitié de nos appels ;

- L'anonymat est une grande aide dans un premier temps.

Pourtant, la plupart de celles qui n'avaient jamais osé en parler se décident, après un ou deux appels, à raconter leur viol à quelqu'un de leur famille, à une assistante sociale, à une amie ou à leur ami... La différence d'attitude après cette démarche est extraordinaire -les perturbations les plus profondes sur le plan affectif, sexuel ou social sont toujours liées à des agressions dont on a parlé à personne ; la victime, en gardant honte et culpabilité, ne permet pas, par son silence, que soit reconnu le vrai coupable. Il semble aussi que le silence renforce, dans l'inconscient collectif et l'imaginaire, la possibilité de s'approprier le corps des femmes par la force, la menace ou la surprise.

Les hommes, comme les femmes, doivent comprendre que le viol est un crime.

II/ 130 VIOLS PAR INCESTE

Ces viols par inceste concernent :

- 90 des pères, beaux-pères, grand-père ou oncle, sur des filles ;
- 40 frères-soeurs ou cousins proches.

1! Qui appelle ?

- 64,6 % des appels sont lancés par les intéressées ;
- 24 % des appels par les mères, soeurs ou grand-mères ;
- 9 % des appels par des amis(es) très proches.

Un appel par un médecin, par un avocat, un par une assistante sociale.

Age au moment de l'appel (pour les femmes concernées directement et quand cela est précisé) :

1 de 11 ans
4 de 13 ans
8 de 14 ans
11 de 15 ans
14 de 16 à 20 ans
} soit 63,3 % de moins de 20 ans

9 de 20 à 25 ans
10 de 25 à 40 ans

Une de 56 ans, une de 72, une de 73, une de 75, une de 82 ans.

Age au moment des faits :

La plupart des viols et violences sexuelles par inceste se perpétuent pendant plusieurs années et commencent parfois très très jeunes... souvent dès la toute petite enfance ; certaines ont compté le nombre de fois... Toutes les filles de moins de 16 ans qui nous ont appelé pour parler des viols incestueux de leur père, relataient des faits actuels. La presque totalité cherche comment faire cesser ces agressions, les autres ont encore trop peur des violeurs et des représailles qu'elles subissent. De même, les dix filles de 12 à 15 ans, qui nous ont appelées pour des viols ou menaces pressantes d'un frère, parl ent toutes de faits actuels.

Soit en trois mois, 34 filles de moins de 15 ans qui cherch ent à sortir de l'enfer des viols intra-familiaux.

Les viols par inceste et la justice :

Sur ces 130 viols par inceste, seulement 16 sont arrivés à la connaissance de la justice : soit 12 %.

Quand aux peines encourues par ceux qui ont déjà été jugés, on croit rêver devant le constat de clémence de la justice, pour des crimes avec pourtant agravation du fait du lien d'autorité :

- trois mois, deux ans avec sursis, trois ans avec sursis...
- une mère attend en prison les assises ;
- une mère retire sa plainte ;
- un juge ne croit pas ce que dit l'enfant ;
- trois pères sont des gens hauts placés... les plaintes restent dans les tiroirs.

Parmi les conséquences : la grossesse

Au-delà des conséquences dont nous parlerons plus loin :

- une a eu deux enfants du père ;
- une a abandonné son enfant ;
- quatre sont enceintes, dont une de trois mois ;
- deux ont peur d'être enceintes.

Il faut noter que la puberté marque assez souvent l'arrêt des viols par le père... Certains continuent avec une soeur plus jeune, d'autres imposent la contraception à leur fille, en la justifiant à cause de petits amis possibles !

Incestes entre mère et fils :

On nous reprocherait une analyse incomplète si nous ne parlions pas des incestes mères-fils, ou des "incestes heureux". Trois incestes mères-fils dont :

- un signalé par le frère, choqué de ce qu'il avait surpris ;
- un entre le fils adulte et sa mère, le fils en ayant fait la demande à sa mère à la suite de soins post-opératoires.

"Les incestes heureux" ?.. nous n'en avons entendu parler que par le père ou l'oncle... et il n'y a pas eu de suite à notre demande d'entendre la femme concernée... Alors, nous restons perplexe sur le bonheur partagé... et n'étant pas des censeurs moralistes, si des relations sexuelles intra-familiales sont vécues sans pression, chantage affectif ou violence, c'est-à-dire dans une relation égalitaire, ceci n'est pas de notre propros... Il y a assez à faire avec les viols par inceste.

Le silence autour des viols par inceste :

Parmi les 34 filles de moins de 15 ans qui nous ont appelées, 15 n'en avaient parlé à personne. Certaines, grâce aux entretiens téléphoniques, ont eu le courage d'affronter le père ou le frère agresseur, tout au moins de parler à quelqu'un de leur entourage.

Les cas des femmes adultes, quelquefois très âgées, sont encore plus révélateurs de l'hypocrisie sociale qui entoure toute violence intra-familiale... surtout sexuelle.

Chaque histoire devrait être racontée intégralement... Que d'humiliations, de souffrances enfouies. Parler pour la première fois de ce crime à 75, 73, 72, 62, 39, 30, 24 ou 22 ans, de ce qui a détruit toute votre vie.

On pourrait d'abord s'étonner de constater le silence des victimes d'inceste, interprété quelquefois comme une forme de consentement. Voyons ce qu'il en est réellement :

Certaines nous disent ne pas pouvoir en parler et nous aident à comprendre pourquoi : elles sont trop écrasées par le chantage du père, imposant le silence pour ne pas inquiéter la mère, par la peur des représailles, des violences (fille attachée, baillonnée, battues...), mais surtout elles se sentent responsables de faire éclater la famille, d'envoyer leur père en prison, de ternir son image, de priver la famille de son salaire, de provoquer la séparation du couple parental. Elles sont enfermées dans le mutisme.

Pourtant, quelques unes d'entres elles lancent des appels -leur corps parle pour elles- blocages scolaires, anorexies, dépressions, tentatives de suicide, drogue, perte de la vue même. Personne de leur entourage n'a entendu ou soupçonné les causes de ces troubles profonds.

Quel tabou collectif peut-il être assez fort pour abandonner à ce point des enfants. Quel refus de comprendre l'enfermement total que peut être une famille... toujours perçue comme lieu de protection et de sécurité, alors qu'elle peut devenir lieu de destruction.

Pourtant, des femmes nous disent avoir essayé de parler pendant leur enfance, mais la conspiration du silence les a enfermées plus profondément encore. Plus le statut social du père est reconnu, moins la fille a des chances d'être entendue (haut fonctionnaire, juriste, catholique pratiquant, chirurgien, policier, notable...). Plus tard, en thérapie ou en psychiatrie, elles ont été renvoyées à leurs soit-disant fantasmes et à ce qu'on appelle leurs désirs inconscients... Elles subissent des pressions pour minimiser l'agression et ne rien dire pour laisser intacte l'image de la famille (ceci autant de la part du milieu familial, que scolaire, social, juridique ou médical).

Ne pas croire une enfant qui tente de parler des violences sexuelles qu'elle subit de la part de quelqu'un de sa famille devrait être puni de complicité de crime.

Les mères ? Certaines mères subissent le même enfermement que leur fille ... peur des violences, soumission à l'homme, renforcée par la dépendance économique, et leur éducation. Mais d'autres ne pouvaient pas imaginer que leur compagnon

se conduisait ainsi -plusieurs nous ont appelé quand elles ont découvert le drame familial. Signalons que ces viols se passent la plupart du temps lors d'absences de la mère -travail, opération, voyage- ou lors de rencontres de la fille avec son père divorcé, exerçant son droit de visite.

Les premières réactions des mères sont violentes dans leur désarroi ; elles parlent d'envie de frapper ou tuer. Dans un second temps, elles sont prêtes à dénoncer, à rejeter leur mari -elles veulent protéger leur fille, quelles que soient les conséquences que cela entraînera pour elle, pour la famille. D'une manière quasi générale, c'est en tout cas la séparation.

Mères ou grands-mères nous appellent pour avoir des conseils en ce qui concerne la protection de leur fille et petite-fille.

Etre trompée par celui qui incarne l'autorité et la protection est destructeur, à cause de l'affection préexistante et de l'image sociale représentée par le père... Que dire si l'ensemble du corps social refuse de reconnaître qu'il y a un coupable ? C'est l'ensemble des systèmes de valeur et de référence qui s'écroule.

Les mères et les grands-mères : des victimes aussi. Ce sont elles qu'on accuse souvent de complicité, elles sur qui on essaie de faire pe ser une part de responsabilité qui serait due à leur déficience pour donner satisfaction sexuelle à leur mari. Ces mères et grands-mères nous ont téléphoné, quelquefois dans un désarroi complet devant ce qu'elles venaient de découvrir, mais avec la rage au coeur, la volonté qu'on parle des viols/incestes, le désir de nous aider à faire changer les choses et à protéger les enfants.

L'équipe de la permanence a vu naître un espoir à travers ces appels téléphoniques : c'est toujours une avancée lorqu'une oppression séculaire se change en révolte.

III - REFLEXIONS DU COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL

UN TELEPHONE D'UTILITE PUBLIQUE :

4000 appels, 700 viols : ces chiffres justifient l'utilité de la permanence téléphonique. Que serait ce bilan si le 05.05.95.95 était largement diffusé ! En cela le rôle des médias est primordial. Chaque fois que notre numéro est diffusé, les appels doublent, triplent ... C'est dire que les journalistes donnent à de nombreuses femmes la possibilité de parler, d'être aidées au moment précis où elles en ont besoin.

ANONYMAT :

L'anonymat téléphonique est primordial pour celles qui nous appellent parler sans être vue, sans être connue, leur permet de rompre le silence.

GRATUITÉ :

La gratuité est essentielle car elle permet aux femmes de ne pas rencontrer de difficultés supplémentaires quand elles cherchent de l'aide. Ceci est particulièrement important pour les jeunes de moins de vingt ans qui représentent une proportion importante des appels (les deux tiers des appels pour viols par inceste).
Cette gratuité, de plus, permet le recours aux cabines téléphoniques publiques que certaines femmes choisissent pour leur discrétion.
D'autre part le financement d'un téléphone vert par les pouvoirs publics (la Délégation à la Condition Féminine), est perçu par les femmes comme la volonté de notre société de ne pas nier ce problème.

A L'ECOUTE DES FEMMES

La spécificité de l'écoute de "Viols - Femmes - Informations" vient du fait que nous ne nous considérons pas comme des "spécialistes" (même si après un an de pratique nous sommes sans doute les personnes qui ont écouté le plus grand nombre de femmes victimes de viol).

Nous sommes des femmes qui savent qu'elles-mêmes peuvent être agressées pour viol; toute femme peut être victime de cet acte barbare qui se perpétue dans notre société, société qui "autorise" le viol, puisqu'elle le suscite, elle le favorise, parce qu'il est rapport de force des hommes sur les femmes, négation de la femme en tant qu'individu.

C'est pourquoi, notre premier objectif est que celle qui nous appelle retrouve son identité, ses capacités de choix, conscience de sa force et de sa volonté.

Il n'est question ni de la plaindre, ni de vouloir lui faire suivre un shéma pré-établi de démarches.

L'écouter, c'est d'abord la croire -être avec elle- lui proposer des pistes dynamiques pour sortir de la situation de victime, pour clarifier elle-même ce qu'elle peut assumer, avec son entourage, avec elle-même, face à ses problèmes de santé, de sécurité, de vengeance.

Ni se substituer à elle, ni perpétuer le silence -accepter son choix.

Nous avons constaté que les femmes, malgré les violences qui leur sont faites, malgré les souffrances qu'on leur inflige, refusent que leur vie soit gâchée par les conséquences de ces agressions. Elles cherchent tous les moyens possibles pour continuer à vivre comme avant. C'est pourquoi nous mettons en valeur dans l'entretien la force et l'énergie que les femmes manifestent en appelant.

Composer ce numéro de téléphone est le premier pas. Ce geste prouve une volonté d'avancer, de ne pas se laisser enfermer dans le silence.

On a trop souvent incité les femmes à se taire en leur disant qu'il valait mieux oublier. Elles sentent, elles savent pourtant que c'est ce silence qui les empêche de vivre, parce qu'il créé en elles un sentiment de culpabilité. On a tellement dit et répété aux femmes que c'était leur faute si elles étaient violées... Coupables d'être en jupe, en pantalon, dans la rue trop tôt, trop tard, trop belle, trop provocante... On leur a tellement dit, qu'elles ont honte du crime dont elles sont les victimes. Elles se taisent.

Le silence qu'on leur impose les empêche de dénoncer les violeurs. C'est pourtant cette dénonciation qui permettrait de reconnaître et d'analyser les fondements culturels des viols.

Lorsqu'elles expriment la volonté de ne rien dire à leur entourage, nous respectons cette volonté tout en réfléchissant avec elles à ses conséquences : l'isolement pour elles, l'impunité pour le violeur dont la réputation morale reste intacte.

Trouvant une écoute en dehors de tous liens affectifs ou professionnels, les femmes peuvent parler librement. La permanence, lieu de parole et de solidarité, sans visée thérapeutique, les aide à affronter la réalité de ce qu'elles

ont vécu. Celles qui le souhaitent trouvent aussi un appui dans les démarches qu'elles veulent poursuivre.

Pour nous, après un viol, les femmes ne sont ni des "malades, ni des victimes-à-vie". Nous cherchons avec elles comment elles peuvent agir concrètement pour sortir des situations d'enfermement et surmonter l'atteinte à leur intégrité. Parler à d'autres femmes les libère du sentiment qu'elles éprouvent d'être isolées, bizarres, ou de douter de ce qu'elles sentent.

Au contact de la permanence "Viols - Femmes - Informations", chaque femme découvre, ressent qu'elle n'est pas la seule à avoir subi un viol. Ainsi il devient possible pour elle de se considérer comme "normale" en constatant que ce sont les situations créées par les violeurs qui sont anormales, et que le "problème" ne vient pas d'elle.

La plupart des écrits concernant le viol traitent des séquelles médicales, sexuelles ou psychiques des femmes. Bien peu s'interrogent sur les mécanismes qui engendrent de tels actes et sur ceux qui les commettent : les violeurs.

AU-DELA DE LA PERMANENCE TELEPHONIQUE :

L'aide apportée par la permanence "Viols - Femmes - Informations" est incontestable. De nombreuses femmes en témoignent. Il faut souligner cependant que son action est renforcée par d'autres activités du Collectif féministe contre les viols :

- constitution d'un réseau associatif en province, proposant des relais proches et personnalisés à celles qui le souhaitent ;

- nombreuses démarches téléphoniques après certains appels :
  . soit pour trouver de l'aide -juridique, médicale, sociale ou amicale,
  . soit pour sensibiliser des institutions où des viols ont été commis (écoles, hôpitaux, foyers).

- mise en place de groupes de rencontre pour des femmes qui, après avoir subi un viol, souhaitent en parler et agir avec d'autres femmes ;

- sensibilisation des personnels susceptibles d'accueillir des femmes victimes de viols : personnel de police, personnel médical, avocats ;

- accompagnement des femmes dans leurs démarches auprès de la police, de la justice, du médecin ;

- soutien lors de procès, constitution de partie civile.

EN CONCLUSION :

Pour notre équipe, il ne peut être question de se limiter à un service spécifique d'aide aux victimes de viols, viols par inceste, viols conjugaux et agressions sexuells, mais plutôt de travailler à une prise de conscience générale des causes profondes des violences sexuelles subies par les femmes dans leur être et dans leur corps corps objet de consommation et de reproduction, conditionné à répondre aux désirs de l'homme et à rester dans les limites imposées par l'ordre social et familial.

Cette focalisation sur leur corps refuse aux femmes leur statut d'êtres humains pensants et autonomes. Prisonniers de l'idéologie masculine faisant des femmes des objets à dominer, à posséder, à exploiter, les hommes, quand ils violent une femme, perdent conscience de la gravité de leur acte. Car ce n'est pas le désir sexuel qui préexiste au viol - puisqu'il est la négation même de toute relation - c'est la volonté de domination, d'avilissement, voire de destruction. Le viol n'est pas le fait d'individus désaxés, il est le fait de tous parce que produit d'une représentation culturelle des femmes.

Malgré le changement de définition du viol dans la loi, en voyant fonctionner la justice on peut se demander si c'est le crime à l'encontre d'une femme qui est puni, ou bien le fait qu'un homme s'approprie la fille ou la femme d'un autre homme.

C'est pourquoi les luttes contre toutes formes de viols et violences sexuelles commencent par la prise de conscience du poids culturel de l'organisation patriarcale de nos sociétés, et par le refus de toute appropriation d'un être humain par un autre, que ce soit par la persuasion, le chantage, l'argent ou la violence.

les Viols en France en 1983*

en 1986 4% augmentation

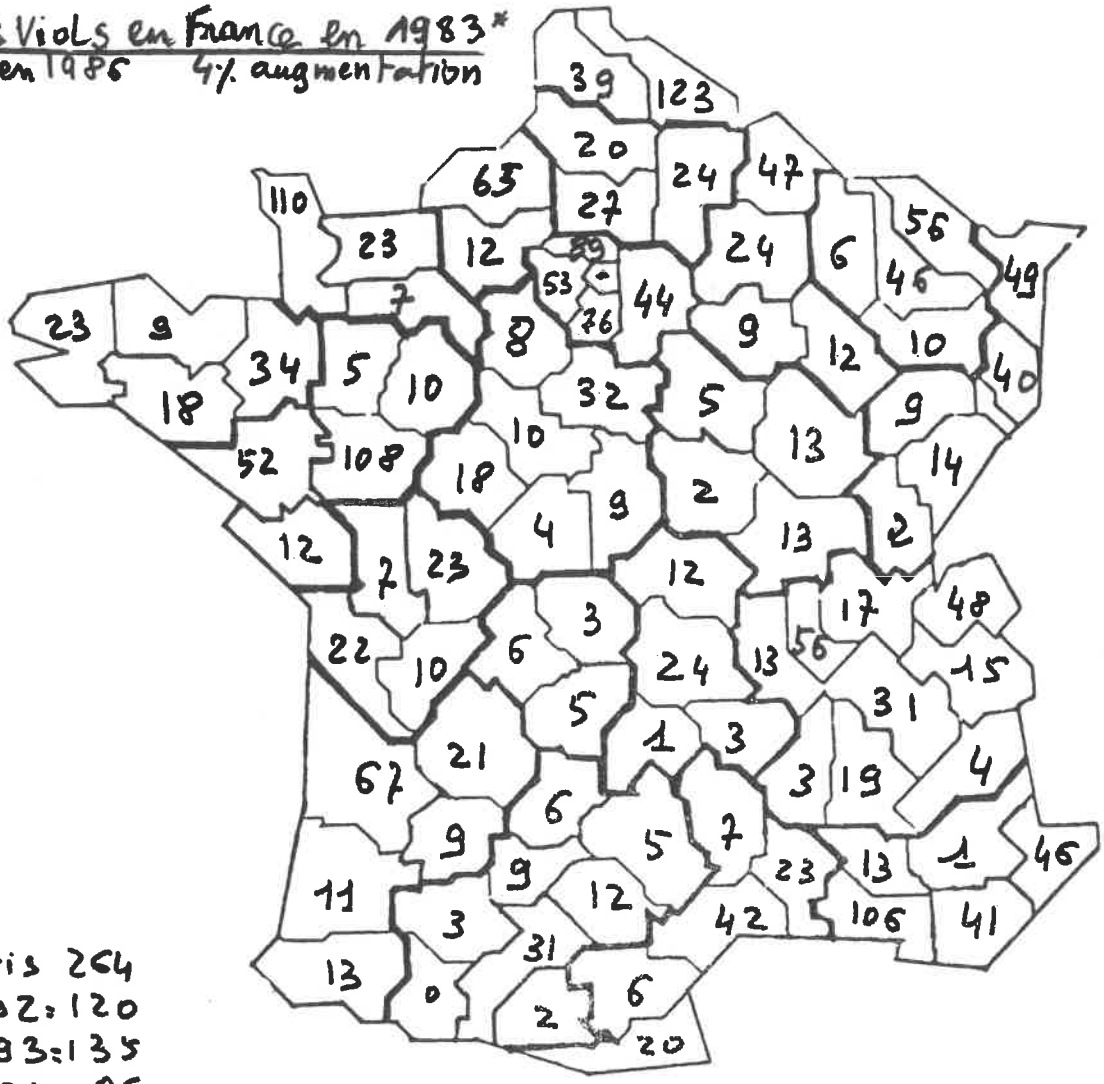

Paris 264
- 92: 120
93: 135
94: 86

Corse N° corse 11
Corse sud 3

Guadeloupe 35
Martinique 56
Guyanne 10

---

faits constatés: **2803**
faits élucidés 2322

personnes en cause 2446 { 2378 hommes
68 femmes } → personnes écrouées 1451

Condamnations pour viols:

1979 → 321
1980 → 340
1981 → 409
1982 — 533

* statistique de la police judiciaire (doc^r française)